

# Bulletin MART

N°65 SEPTEMBRE 2016

## Suivi de la mise en œuvre des actions des Contrats de baie et leur gestion ultérieure

Ce qui nous avait intéressé et nous intéresse toujours dans la procédure des Contrats de baie c'est, entre autres la définition d'actions et leur mise en œuvre.

Depuis le premier Contrat de baie lancé en 2002, déjà 14 ans, un certain nombre d'actions ont été concrétisées et maintenant sont intégrées dans des procédures du ressort des autorités compétentes.

Dans le cadre du Contrat de baie n°1, un tableau de bord permet de suivre l'avancement des actions engagées. Dans le cadre du Contrat de baie n°2 un tableau de bord de suivi environnemental permet d'établir une corrélation entre l'impact attendu des actions sur l'évolution du milieu, permettant ainsi de voir si les objectifs visés étaient atteints.

Ce suivi avec ces tableaux de bord était complété lors de réunions du Comité de baie où une information était donnée sur l'avancement des actions. Par contre il y a peu d'informations sur l'atteinte des grands objectifs: amélioration de la qualité des eaux dans les 2 rades, résultats sur le traitement du pluvial sur les bassins versants.

### Sommaire

-Editorial	P1
-Droit de réponse du Maire de St.Mandrier	P2
-Où l'on reparle des fumées des ferries	P3
- Une opération posant question	P4
- Les sentiers du littoral sont-ils toujours accessibles?	P5
- Brèves et calendrier	P6

Tout ne s'arrête pas avec la fin d'un Contrat de baie, il est normal que l'on s'enquière de la poursuite d'une action et de sa gestion ultérieure. Ainsi l'opération pour traiter les boues de dragages a été réalisée mais sait-on si l'exploitant pourra traiter la quantité importante de ces boues et les matériaux issus de ces boues? Même question pour la connaissance de l'état des rades.

Le recueil d'informations auprès des maîtres d'ouvrages est difficile pour l'avancement de leurs actions, mais il pourrait s'accompagner de renseignements sur leur gestion ultérieure de ces mêmes actions.

La vocation multi partenariale d'un contrat de baie ne devrait pas s'arrêter à la fin de la réalisation des actions, mais utiliser sa capacité de synthèse, pour informer les décideurs politiques et les maîtres d'ouvrages de dérapages pouvant intervenir dans les grands enjeux soutenus par leurs actions.

Jean Ecochard

## Mouvement d'Actions pour la rade de Toulon et le littoral Varois

Fédération créée le 5 mars 1997 Agréée association de protection de l'environnement le 31/10/2013 selon l'article L-141-1  
Fédération de 50 associations de l'aire toulonnaise



568e chemin de la calade 83000 Toulon  
Tel : 04.94.41.06.98 et 04.94.46.63.43  
mail: [ecopcb@club-internet.fr](mailto:ecopcb@club-internet.fr)  
Site internet: <http://www.federation-mart.83.org>



Comité de rédaction: Joel Digo, Jean Ecochard, Dominique Zanini Dejean  
Adresse de la rédaction: 568e chemin de la calade 83000 Toulon tel: 04.94.41.06.98 Email: [ecopcb@club-internet.fr](mailto:ecopcb@club-internet.fr)

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Bulletin d'information interne distribué gratuitement

*Nous publions ci-dessous le droit de réponse demandé par le Maire de St.Mandrier suite à un article paru en dernière page de notre Bulletin n° 64 de mai 2016.*

*Nous avons décidé de ne pas réagir au contenu de ce droit de réponse et ainsi ne pas engager de polémiques inutiles.*

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Le 31 mai 2016

Le Maire,

**CABINET DU MAIRE**  
**NRéf : GV/MLA/GVN° 1435**  
**Objet : Droit de réponse**

Monsieur le Président,

*Cher Ami,*

Dans votre bulletin de Mai 2016 à la dernière page sous le titre « Du béton au bord de l'eau », vous mettez en cause la commune et moi-même. Aussi, au titre du droit de réponse, je souhaiterai que dans le prochain bulletin vous fassiez paraître cet article.

« Dans le dernier bulletin sous le titre "Du béton au bord de l'eau", vous critiquez la décision municipale de réviser notre POS afin de réaliser 170 logements sur une zone du Pin Rolland.

Je vous rappelle que cette zone a fait l'objet d'une décision du Tribunal Administratif en 2003 suite à un recours d'une association de protection de l'environnement de la presqu'île, membre de votre fédération et si je ne m'abuse de votre conseil d'administration. Le tribunal a estimé que la zone était déjà urbanisée et que l'association devait être déboutée dans sa demande d'interdiction d'urbanisation. MART et cette association seraient-elles fondées ou auraient-elles pour habitude de ne pas tenir compte des décisions du tribunal ?

Vous faites un parallèle avec la ville de la Seyne et ses mesures de protection AVAP et ZZPAUP que je salue. Dans ce cas pourquoi MART n'a-t-elle pas fait la même remarque sur le projet de la Mairie de La Seyne qui prévoit la construction de 300 logements sur les anciens terrains TOTAL, eux aussi en zone littorale et sur des terrains pollués dont la construction pourrait amener un lessivage des sols dont l'exutoire serait la Rade de Toulon ? L'AVAP et la ZPPAUP ne seraient-elles pas applicable aux projets de la Mairie de La Seyne ?

Il semblerait que MART porte une attention toute particulière à notre commune depuis quelques temps ce qui nous flatte mais aussi nous interpelle et nous laisse penser que cet article est dicté par des motivations partisans d'une association de protection de l'environnement de la presqu'île de Saint Mandrier, dont certains membres de son conseil d'administration se sont présentés aux dernières élections municipales.

Dois je enfin rappeler pour répondre à votre sous titre "A mer retour aux sources", que le Maire de la commune est entre autres à l'origine de la collecte sélective des déchets dans l'agglomération, des contrats de baie de la rade de Toulon et des Iles d'Or, qu'il a activement participé au Grenelle de l'environnement et de la mer ...et qu'il n'a aucune leçon à recevoir du rédacteur de cet article. »

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Gilles VINCENT  
Maire de Saint Mandrier sur Mer  
Vice Président de l'Agglomération en charge de  
l'Environnement  
Président des comités de baies de la Rade de Toulon  
et des Iles d'Or  
Président d'AMORCE

## Où l'on reparle des fumées des ferries

À la une

Dossier : Qualité de l'air et activité maritime

### LA UNE



#### 500 escales annuelles sans fumées au Port de Marseille

L'électrification des quais de la Compagnie Méridionale met fin à la pollution de l'air générée par ses trois navires. Une goutte d'eau dans les bassins du Grand Port Maritime de Marseille...

[Lire la suite](#)

Cela fait suite à notre article sur les pollutions atmosphériques engendrées par les ferries à Toulon (bulletin MART n°62 de septembre 2015 et Var-matin du 14 mars 2016).

Air PACA dans ses infos du 09 septembre 2016, ci-dessus, revient sur ce thème en citant le port de Marseille où des branchements électriques pour 3 bateaux, viennent d'être mis en place.

Il en a coûté la somme de 4,4Md'€ partagé entre le port:1,5Md'€ et la compagnie La Méridionale: 2,9Md'€. Sur cette somme globale il faut compter 1,7Md'€ d'aides publiques.

Avec 500 escales annuelles sans fumées cela permet de réduire de 5% les particules fines à Marseille. C'est un premier résultat pour baisser la pollution atmosphérique.

Mais est-ce suffisant? Toujours à Marseille il y a entre 5 à 6 bateaux de croisières stationnant dans les ports nord et leur pollution est forte car même à quai leur consommation d'énergie est très importante.

L'utilisation du gaz naturel liquéfié serait une solution efficace pour l'air, le climat et la santé diminuant de façon significative les concentrations en dioxyde de soufre, ozone, particules..

En attendant cela pourquoi n'y a-t-il pas de branchements électriques à Toulon où les ferries arrosent de leur panache le centre ville et à la Seyne où accostent les bateaux de croisières?

Les arguments donnés par Ports Toulon Provence sont d'abord une possibilité de transfert des ferries vers Brégaillon à la Seyne et la construction d'un nouveau quai d'accueil pour les bateaux de croisières à Toulon. Ensuite la puissance électrique à fournir n'est pas la même pour les ferries et pour les bateaux de croisières.

Il faudra donc attendre une décision politique pour le transfert à Brégaillon des ferries et surtout prendre en compte le temps des travaux. Les habitants de Toulon et de la Seyne ont encore de longues années à absorber des particules.



## Une opération posant question

En France la « loi littoral » dans son article 27 interdit d'une façon générale de porter atteinte à l'état naturel du rivage entre autre par remblaiements. A Monaco elle n'est pas applicable et le promoteur Bouygues effectue un remblaiement sur la mer d'environ 6 hectares afin d'y édifier des logements dont le prix au m<sup>2</sup> sera sûrement conséquent.

Cela intéresse l'agglomération toulonnaise car les matériaux de remblaiement seront issus d'une carrière au Revest et ensuite expédiés à Monaco par bateaux à partir de Brégaillon.

Cette opération menée par Bouygues Travaux Publics et la SOMECA, devrait durer 3 ans et a été découpée en 4 projets:

- Agrandissement de l'espace de stockage de Touris.
- Création d'un nouvel espace de stockage à l'entrée ouest de Toulon, à Lagoubran avec une capacité de 250000 à 500000 tonnes.
- Transport des matériaux par camions entre le Revest et Brégaillon avec 2 hypothèses, l'une passant par l'est de Toulon par le tunnel et A57, l'autre par l'ouest.
- Aménagements à Brégaillon pour le lavage des matériaux et leur transfert vers le ou les bateaux.

Les 2 premières opérations ont déjà fait l'objet de consultations publiques en juillet et septembre 2016.

Les maîtres d'ouvrages ont mandatés un bureau d'étude: Alter&Go pour assurer la concertation sur cette opération. Suite à une 1ère enquête, deux réunions ont eu lieu en

septembre auxquelles il a été difficile d'obtenir des réponses précises aux questions qui ont porté essentiellement sur les nuisances des installations de Brégaillon (il paraîtrait que les études ne sont pas terminées), sur l'impact pour les riverains des circulations de camions et sur les itinéraires proposés déjà saturés entre autre le tunnel,

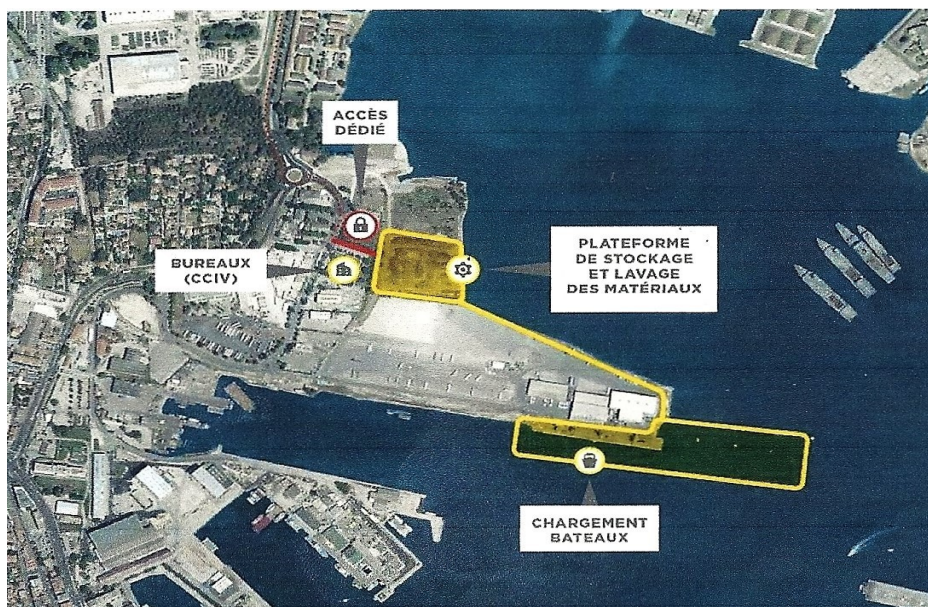
A 57, les échangeurs aux sorties est et ouest de Toulon, les nuisances sur Toulon ouest et Lavalette

Concernant la concertation on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de présentation du projet global et qu'elle se fasse avec d'un côté des projets « ficelés » et d'un autre avec des études non terminées.

Dés à présent on peut faire des remarques:

- Rejets des eaux de lavage? Ce serait en circuit fermé.
- Nuisances, bruit et poussière, par l'opération à Brégaillon
- Trafic de camions très important (120 PL/jour dans les 2 sens) entre Brégaillon et Lagoubran et 290PL/jour entre Touris et Brégaillon.
- Itinéraires proposés déjà saturés ( tunnel, A57, échangeurs, nuisances dans les quartiers est et ouest de Toulon
- Quid des installations de Brégaillon une fois l'opération terminée?

Dans cette concertation, non terminée, il est vrai, nous sommes très inquiets sur les effets du transport par camions entre Touris et Brégaillon et par les nuisances de ce centre.



## Les sentiers littoraux sont ils toujours accessibles?

Dés le début du Contrat de baie, en 2002, des actions sur les sentiers littoraux ont été inscrites. Ce sont en effet des éléments forts pour la mise en valeur de la frange littorale permettant des parcours terrestres remarquables et un accès à la mer pour tous.

A l'origine ces sentiers étaient de la responsabilité de l'Etat, depuis, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des opérations a été reprise par TPM qui investi plus d'un million d'euros par an en études et en travaux.



A Six Fours



A Toulon



Au Pradet

La Fédération MART a elle aussi contribué à cette action en publiant en 2003 une plaquette sur le sentier littoral de Six Fours à St.Mandrier et en 2006 sur le sentier de Toulon à Carqueiranne.

Le succès de ces sentiers littoraux est indéniable et la population ne comprend pas leur fermeture partielle pendant des années. Nous sommes conscients qu'assurer une continuité de Six Fours à Carqueiranne nécessite des investissements importants, d'autant plus que les sentiers passent par des zones sujettes à éboulement. C'est le cas des 3 exemples que nous allons évoquer à Six Fours, Toulon et le Pradet.

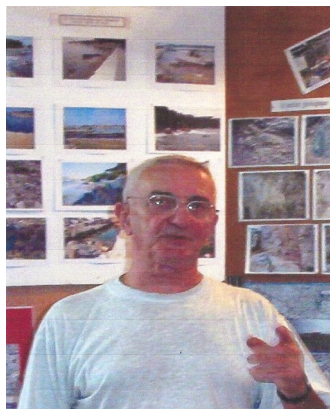
A Six Fours, au cap Nègre le sentier a été fermé en 2009. Des travaux ont été réalisés entre Port Méditerranée et la Marina du Cap Nègre et TPM va engager fin 2016 une nouvelle étude afin de voir s'il existe de nouvelles alternatives pour la réouverture de ce tronçon, cela fait 7 ans.

A Toulon les premiers éboulements sur le sentier « des douaniers » dont nous avons connaissances, datent de 1999. A noter qu'à cette époque on parlait déjà d'études de risque. Le sentier a été entièrement réaménagé par le Conseil Général et inauguré en 2004. Quelques années plus tard des éboulements ont lieu sous la Résidence du Cap Brun. Depuis 2012 ce tronçon est fermé. Des études sont en cours pour « déterminer la nature profonde du glissement et proposer plusieurs scénarii d'intervention » Cela fait 5 ans.

Au Pradet le sentier est interrompu entre Monaco et les Bonnettes ainsi qu'entre le Pin de Galle et les Bonnettes où le sentier doit être déporté vers le haut de la falaise, cela suppose de nouvelles négociations foncières. Ces éboulements datent de 2013 où il y avait eu de fortes pluies. En effet ces sentiers traversent un territoire fortement urbanisé et il ne faut pas oublier l'impact du pluvial sur cette géologie fragile. Cela fait 3 ans

Ces éboulements à répétition incite à la prudence TPM, mais crée une impatience chez les usagers devant des travaux qui durent plusieurs années.

## Brèves



**Philippe Roederer** nous a quitté il y a presque 1 an, il était vice-président de MART et Président de l'Association Intercommunale des Riverains de l'Eygoutier (AIRE) où il avait succédé à Jean Fauconnet, fondateur de l'AIRE en 1998 suite aux inondations de 1978. Philippe a fait un immense travail sur le bassin versant de l'Eygoutier où il disait « être au service des riverains, de manière désintéressée, par ses informations, ses démarches et interventions.. » J'ai demandé à Philippe de nous rejoindre à la Fédération MART où il a été très actif. Nous avons fait ensemble un film sur l'Eygoutier ( visible sur le site de MART) où vous le verrez expliquer le 2ème tunnel du pont de la Clue. L'AIRE doit continuer. Jean Ecochard

### Eaux et rivières en ville une opportunité pour le cadre de vie

France Nature Environnement (FNE) a proposé, qu'avec MART soit organisé à Toulon un atelier sur ce thème. Cela fut fait lors d'une matinée le 28/06/2016 où une quarantaine de personnes ont vu et réagi à une série de films et exposés.

-A Vitrolles dans les Bouches du Rhône où, il y a plus de 30 ans l'eau s'est installée dans certains quartiers avec des bassins de rétention à double vocation: retenir l'eau et servir de support à des équipements publics.

-A Marseille, dans le quartier d'Euromed, la reconquête d'un fleuve devenu la coulée verte.

-A Séoul (10 millions d'habitants) 2 autoroutes couvrant une rivière sont démolies pour faire place à un aménagement piétonnier.

- A Toulon un film sur la reconquête, malheureusement non réalisée, de l'Eygoutier

Un film sur les bassins versants toulonnais de P.Maurel: Le sens de l'eau en rade.

- A St. Raphael l'étude d'étudiants paysagistes sur la mise en valeur des vallons de St. Raphael.

- Un petit film de l'Agence de l'eau sur la Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI).

De cette matinée et des discussions se sont dégagés quelques éléments forts::

- Appréhender une rivière ou un fleuve dans son bassin versant.
- Ne pas oublier la « Mémoire des inondations » et vaincre la peur.
- Un urbanisme devant gérer le territoire et les risques.

*La plupart de ces documents sont visibles sur le site de MART: [www.federation-mart.83.org](http://www.federation-mart.83.org)*

## Calendrier

06/10/2016 à 9h au CRESPI d'Aix en Provence. Situation et évolution du réseau FNE en PACA

22/08 au 30/09 Enquête publique sur le PDU 2015-2025

12/10/2016 à 18h au 568 chemin de la calade à Toulon C.A de MART

14/10/2016 Intervention Jean Ecochard à Hyères dans le cadre des activités péri-scolaires

18/10/2016 à 8h30 Commission mixte des équipements publics de TPM

## BULLETIN D'ADHESION 2016

**Nous avons besoin de votre soutien moral et financier. Cette contribution inclut, quadrimestriellement, l'envoi du bulletin MART**

Adressez ce bulletin et votre règlement: Fédération MART 568e chemin de la calade 83000 Toulon

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tel,fax,courriel.....J'adhère à la Fédération MART

Vous trouverez aussi ce bulletin sur notre site internet: <http://www.federation-mart83.org/>

Cotisation minimum en tant qu'association ou personne morale : 30€

Cotisation minimum en tant que membre individuel ou personne physique: 15€

Cotisation en tant que bienfaiteur :100 €.